

COMMUNE DE HOMBOURG

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Présents : M. ENGASSER Thierry, Maire

Mmes : BAGARD TRIPONEL Stéphanie, HAENEL Isabelle, SAUPIN Lila

MM : BRODHAG Sébastien, GRANDIDIER Noël, MOEBEL Raymond, RIEGERT Roland,
TERNOIS James

Absents : M. CARCHANO Sébastien, Mme DA SILVA Corinne, Mme Cécile DESPRES et M.
Jérôme LAURENT

Absents excusés ayant donné procuration : Mme PIERREZ Sabine (procuration à BAGARD
Stéphanie), Mme RAFFA Simone (procuration à Mme SAUPIN Lila)

A été nommé secrétaire : M. WENTZ Nicolas, Directeur des services

Ordre du jour :

- 01/ Approbation du compte-rendu de la séance du 11 octobre 2022
- 02/ Réhabilitation de la maison forestière – Attribution lots travaux
- 03/ Subvention à l'Amicale des Sapeurs-pompiers (Clique)
- 04/ Mutualisation de la nacelle – Modification de la convention
- 05/ Subvention voyage scolaire
- 06/ Divers
- 07/ Tour de table

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux présents et ouvre la séance.

01/ Approbation du compte-rendu de la séance du 11 octobre 2022

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions,
- approuve le compte-rendu du 11 octobre 2022 tel que présenté

02/ Réhabilitation de la maison forestière – Attribution lots travaux

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé l'APD du projet de rénovation de la Maison Forestière le 24 février 2022 et attribué les premiers lots le 11 octobre 2022.

Au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (40%) et la valeur technique (60%), il est proposé d'attribuer les lots comme suit :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
4. Couverture / Tuile / Zinguerie	RECK	55 751,20€ HT
5. Plâtrerie / Faux plafonds	WEREY	103 500,00€ HT
8. Menuiserie extérieure bois	BRUPPACHER	97 998,27€ HT
10. Echafaudage	TECHNIC ECHAF	7 545,00€ HT
11. Menuiserie intérieure bois / Mobilier	BITSCH	74 633,00€ HT
12. Sanitaire / Chauffage / Ventilation	LABEAUNE	207 013,74€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance de la proposition de la commission MAPA et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'attribuer les lots aux entreprises mentionnées ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint Raymond MOEBEL, à signer les marchés en question

Raymond MOEBEL annonce que le chantier a démarré le 10 novembre.

03/ Subvention à l'Amicale des Sapeurs-pompiers (Fanfare)

Monsieur le Maire informe qu'il a été destinataire d'une demande de subvention exceptionnelle de la fanfare des sapeurs-pompiers de Hombourg relative à l'installation de la fanfare dans la salle de musique mutualisée. Les dépenses portent sur :

- une batterie, pour un montant de 575€
- un ampli pour sonoriser le clavier, pour un montant de 163,18€

Il est proposé d'attribuer une subvention pour la somme de 738,18€ à l'amicale des sapeurs-pompiers de Hombourg au bénéfice de sa fanfare, afin de couvrir ces achats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le versement d'une subvention de 738,18€ à l'Amicale des sapeurs-pompiers au bénéfice de la Fanfare
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

Sébastien BRODHAG, trésorier de l'Amicale, s'engage à rembourser la Fanfare une fois le virement effectué.

04/ Mutualisation de la nacelle – Modification de la convention

Par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé la mutualisation d'une nacelle avec les communes voisines de la bande rhénane à savoir Niffer, Petit-Landau et Ottmarsheim.

Les communes de Bantzenheim et Chalampé ont émis le souhait de pouvoir intégrer la mutualisation afin de bénéficier également de cet équipement en cas de besoin.

La rédaction d'une nouvelle convention de mutualisation intégrant ces deux communes est donc nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de convention tel que présenté
- autorise le Maire à signer la nouvelle convention

05/ Subvention voyage scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande faite par le Collège Sainte Ursule de Riedisheim.

Il est prévu un séjour pédagogique à Saint Malo du 22 mai au 26 mai 2023.

Le jeune BARADI Rayane, hombourgeois, est concerné par ce séjour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le versement d'une aide de 50€, correspondant à 10€ par jour, à l'établissement Sainte Ursule de Riedisheim, après présentation du certificat de présence de l'élève.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

06/ Divers

- **Complexe sportif** : Monsieur le Maire propose la réfection de la peinture de la façade arrière de ce bâtiment datant de 2001. Il a été fait appel à une coloriste afin de choisir au mieux le coloris. La coloriste propose de jouer sur les renforcements du bâtiment. L'orientation Sud du bâtiment élimine également pas mal de teintes et de qualité de peinture. Les couleurs du pumtrack ont également été prises en compte. Le but de cette concertation est d'obtenir un résultat plus dynamique et plus actuel. Les 3 propositions sont présentées.



Proposition 1



Proposition 2



Proposition 3

Monsieur le Maire a une préférence pour la proposition 3.

Un tour de table est effectué. La majorité des élus ont une préférence pour la **proposition 1**.

Les travaux s'effectueront en interne. Mme SAUPIN prévient la coloriste que la proposition 1 a été retenue.

James TERNOIS propose d'ajouter des motifs sur les murs (par exemple des silhouettes, ou autre...). Monsieur le Maire n'est pas favorable à cette idée. Il préfère rester neutre puisque cette façade est le fond de la scène. Cette idée serait par contre intéressante sur la façade ouest, derrière le pumptrack. Il rappelle également qu'une fresque est prévue sur la façade avant du bâtiment. Un appel à projet va être lancé.

- **Rue du canal d'alsace** : Les travaux se terminent. Raymond MOEBEL informe que le ciment sera terminé cette semaine, et les comblements de macadam sur les trottoirs la semaine prochaine. Le planning a donc été respecté. Un repas sera offert à tous les ouvriers du chantier le vendredi 18 novembre à midi au Comptoir. Monsieur le Maire est fier que ce projet ait pu se réaliser. Le résultat est vraiment réussi. Il déplore cependant que certains habitants se soient mis à surréagir sur les réseaux sociaux. Certains se sont même permis de déplacer des pots de fleurs communaux pour bloquer une voie ! A contrario, très peu de personnes sont venues se plaindre en mairie et les habitants de la rue du Canal d'Alsace ont été très compréhensifs durant toute la période de chantier.

Monsieur le Maire estime que les réseaux sociaux sont de plus en plus toxiques. Il se demande même s'il ne serait pas plus sain de supprimer notre page communale. Cela éviterait sûrement à certaines personnes mal informées d'accuser Hombourg « de ne pas se soucier de la sécurité des enfants » alors que ce chantier est justement un projet favorisant la sécurité de tous. Ce projet a été longuement étudié, travaillé et expliqué aux

riverains et chaque questionnement des administrés, même tardif, a trouvé réponse. Ces commentaires et cette incompréhension sont démotivants.

07/ Tour de table

- Noël GRANDIDIER :
 - indique qu'une ampoule d'éclairage public ne fonctionne plus devant le 13 rue de la Hardt.
- James TERNOIS :
 - se demande où en est le projet « Plaine sportive ». Lila SAUPIN lui répond que ce projet, tout comme celui de la salle des fêtes et de la microcentrale, ont dû être mis en attente pour des raisons budgétaires mais aussi de disponibilité. Monsieur le Maire rappelle que les chantiers peuvent s'enchaîner, à condition d'être mentalement disponibles.
- Sébastien BRODHAG :
 - demande si nous savons quand les travaux privés de raccordement électrique entre le Domaine et la rue du Vieux Château se termineront. La fosse est ouverte depuis le printemps dernier et cela devient contraignant pour les agriculteurs. Monsieur WENTZ va contacter les prestataires.
- Lila SAUPIN :
 - informe les élus que Marie-Jo GEBEL viendra jeudi prochain, le 17 novembre, afin d'habiller la mairie de son traditionnel tissu de Noël.

La séance est levée à 20h30.